

**REGLEMENT COMPLET**  
**« GRAND JEU CLIENTS COFIDIS 35 ANS »**  
**JEU N° 4 du 06/11/2017 au 05/12/2017**

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

La société COFIDIS, au capital de 67.500.000 euros dont le siège social est situé au parc de la Haute Borne – 61 Avenue de Halley – 59866 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 325 307 106, organise un Jeu par tirage au sort, du 06/11/2017 au 05/12/2017 inclus réservé aux clients Cofidis, personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine. Le Jeu est intitulé « GRAND JEU CLIENTS COFIDIS ».

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à ce jeu est réservée aux clients Cofidis, personnes physiques majeures capables (état civil faisant foi) résidant en France Métropolitaine (y compris Corse et hors DOM-TOM). Est considéré comme client: toute personne détentricrice d'un produit de crédit ou d'assurance souscrit chez Cofidis et étant à jour de ses paiements envers Cofidis. La participation à ce jeu exclut expressément le personnel des sociétés organisatrices, le personnel du groupe Cofidis Participations, ainsi que leur famille en ligne directe et de manière générale toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du jeu ainsi que les membres de leur famille en ligne directe.

Le client pourra participer à chaque session de jeu et en cas d'inscriptions multiples sur une même session de jeu, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

### **ARTICLE 3 – RELAIS DU JEU**

Le jeu est accessible via le site [www.35anscofidis.fr](http://www.35anscofidis.fr) pendant toute la durée du jeu (du 06/11/2017 au 05/12/2017).

Pendant sa durée, le Jeu est annoncé par :

- 1/ e newsletter Cofidis et email d'annonce du jeu routé sur client
- 2/ des bannières sur les sites [www.cofidis.fr](http://www.cofidis.fr) , sites partenaires et post sur la page Facebook Cofidis France.

### **ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION ET DETERMINATION DES GAGNANTS**

**4.1 Pour participer au jeu**, Connectez-vous sur le site [www.35anscofidis.fr](http://www.35anscofidis.fr) ou cliquez sur l'email ou sur les bannières, cliquez sur « JE JOUE! » puis

- Renseignez la 1ère partie du formulaire de participation avec les informations suivantes : civilité, prénom, nom, adresse email
- Puis sélectionnez le visuel du cadeau que vous préférez parmi les 3 propositions.
- Puis Renseignez la 2ème partie du formulaire de participation avec les informations suivantes : code postal, date de naissance, numéro de téléphone.
- enfin validez votre inscription au tirage au sort.

Une seule participation par client est autorisée pendant toute la durée du jeu.

**4.2 Le tirage au sort, sera effectué le 8 décembre 2017** par huissier de justice parmi l'ensemble des participations valides. Un tirage au sort sera organisé pour chacune des dotations à gagner.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles du Jeu si des fraudes venaient à être constatées.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruptions des communications électroniques altérant les participations.

## **ARTICLE 5 – DOTATIONS**

**Sont à gagner :**

- **1 (UN) THERMOMIX VORWERK TM5 d'une valeur unitaire de 1269 €**

Le Thermomix® est un robot de cuisine haut-de-gamme à la pointe de la technologie qui remplace bon nombre d'autres ustensiles dans la cuisine. Avec ses 12 fonctions en un seul appareil, Thermomix® trouvera à coup sûr sa place dans votre cuisine ! Il est encore plus intelligent, avec son écran tactile et sa fonction de cuisine guidée. Thermomix® vous permettra de réaliser des économies de temps et d'argent. En plus de manger plus sainement grâce à vos préparations « maison », vous ravirez tous vos proches avec des recettes innovantes et simples à faire !

Sont inclus avec votre Thermomix® TM5 :

- Le suivi par un conseiller dédié
- Le Varoma complet (Varoma, plateau et couvercle), pour cuisiner à la vapeur, préserver facilement les vitamines et concocter des repas basses calories.
- Le bol de mixage
- Le couvercle du bol avec joint
- Le couteau et son joint
- Le panier cuisson, pour cuire des garnitures telles que le riz, les pommes de terre ou les légumes, et pour filtrer les jus de fruits.
- Le fouet, pour créer de sublimes mousses ou crèmes fouettées, ou pour battre des blancs d'œufs en neige.
- La spatule
- Le gobelet doseur
- Le manuel d'utilisation
- Le livre de base Thermomix® "Ma cuisine au quotidien"
- Le Cook-Key®, qui vous donnera accès à la plateforme de recettes en cuisine guidée Cookidoo®.

La livraison et la mise en service sont prises en charge par Thermomix®.

- **1 (UN) VELO PLIABLE DAHON - FORD by B Max 16' d'une valeur unitaire estimative de 189.90€**

Grâce à ce vélo pliant pour adultes, il est désormais possible de le transporter partout ...dans le bus, dans votre voiture ou en vacances ! Il sera le moyen de transport idéal, écologique et pratique pour vos déplacements.

Livraison au domicile du gagnant

- **2 (DEUX) PACKS APPAREILS PHOTOS INSTANTANES INSTAX MINI 70 FUJI+20 RECHARGES d'une valeur unitaire estimative de 135€**

Emmenez le partout où vous allez, il bénéficie de différents modes de prise de vue pour faire face à toutes les situations. Pour les autoportraits, un mode « Selfie » a été intégré, assurant une luminosité parfaite et une distance de prise de vue optimale ainsi qu'un miroir pour vérifier votre cadrage.

Votre mini Instax 70 partout où vous allez !

Le Mode Selfie dispose d'une luminosité et d'une distance de prise de vue adaptées aux autoportraits, vous pouvez vérifier votre cadrage grâce au miroir positionné à côté de l'objectif.

Contrôle automatique de l'exposition

Avec l'instax mini 70, l'arrière-plan est, tout comme le sujet, bien éclairé, même dans les scènes sombres. Le flash haute performance calcule automatiquement la luminosité ambiante et ajuste la vitesse d'obturation en conséquence — aucun besoin d'un réglage spécial ! Et avec le mode Hi-key : vous reproduisez toute la richesse des teintes chair. Livré avec piles. Cofidis vous offre également un pack de 20 recharges.

- **30 (TRENTE) PELUCHES CHAT FEU VERT d'une valeur unitaire estimative de 15.99€**

Cette belle et douce peluche sera le compagnon idéal des petits, des plus grands et de tous les passionnés de chats en peluche !

Chat blanc tout doux aux yeux verts, Hauteur : 27 cm. Conforme aux normes Jouets CE

Gain : Il ne sera accordé qu'une seule dotation par foyer pendant toute la durée du jeu.

## **ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

La participation au jeu est strictement gratuite. La Société Organisatrice s'engage à rembourser les frais engagés pour participer au Jeu à tout participant qui en fait la demande par courrier écrit envoyé au plus tard le 05/12/2017 (sous pli suffisamment affranchi, cachet de La Poste faisant foi), à l'adresse suivante :

COFIDIS  
GRAND JEU CLIENTS 35 ANS  
Service de F. WASILEWSKI ,  
A l'attention de Perrine et Gaëlle  
Parc de la Haute Borne  
61 AVENUE DE HALLEY  
59 866 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

### **6.1 Demande de remboursement**

Le courrier de demande de remboursement devra indiquer sur papier libre :

- les nom, prénom, adresse complète du participant (similaires à ceux indiqués lors de son inscription au Jeu) ;
- la date, le canal, l'heure et la durée de l'appel ou de la connexion, avec la photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel le participant est abonné en attestant ;
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou RICE (Relevé d'Identité Caisse Epargne).
- Une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport)

### **6.2 Frais dont le remboursement peut être demandé**

Les frais dont le participant peut demander le remboursement sont :

**1/ les frais de connexion à Internet**, uniquement si le participant accède au Jeu en se connectant à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel : remboursement sur la base d'un **forfait correspondant à 0,20 € TTC**.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de services et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, tout accès au Jeu s'effectuant sur une telle base gratuite ou forfaitaire (notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site de la Société Organisatrice ou de ses partenaires et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

**2/ les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement** : remboursement sur la base du tarif lent 20g en vigueur dès lors que le participant en fait la demande concomitamment à sa demande de remboursement (*un seul remboursement par mois et par foyer, et mêmes nom, adresse et RIB*).

La Société Organisatrice conserve en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie de chaque participation au Jeu pour un identifiant donné (nom, adresse électronique) et se réserve le droit de refuser le remboursement à toute personne non identifiée.

### **6.3 Modalités du remboursement**

Les remboursements seront effectués par virement bancaire ou postal dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la réception des demandes, après vérification de leur bien-fondé, et notamment de la conformité des informations qu'elles contiennent par rapport à celles enregistrées lors de l'inscription au Jeu.

En cas de prolongement ou report éventuel du Jeu, la date limite d'obtention du remboursement serait reportée d'autant.

Le nom de la personne demandant le remboursement doit être le même que celui mentionné sur la facture et sur le RIB ou RICE.

Il sera effectué un maximum de 1 remboursement par foyer (mêmes nom, adresse et RIB/RICE) tous canaux de participation confondus pendant toute la durée du Jeu.

Toute demande incomplète, illisible, insuffisamment affranchie, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou reçue après le 05/12/2017 minuit (cachet de la Poste faisant foi) ne sera pas recevable.

## **ARTICLE 7 : OBTENTION DES DOTATIONS**

### **Remise des lots :**

Pour tous les gagnants : les informations nécessaires leur seront envoyées par courrier et/ou courrier électronique et/ou téléphone, au maximum dans les 15 jours suivant le tirage au sort.

Les gagnants recevront leur lot dans un délai de 4 à 6 semaines environ à compter de la date du tirage au sort.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable :

- De la survenance d'un événement de force majeure (grèves, intempéries...) ou problèmes postaux qui priverait temporairement ou définitivement les gagnants de leurs gains
- Des erreurs d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, du changement inopiné d'adresse des destinataires empêchant le bon acheminement des lots ou de tout autre incident pouvant survenir dans les services postaux.

Les gagnants ne pourront en aucun cas échanger les lots contre leur valeur en espèces ou contre tout autre lot.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés (que ce soit à titre gracieux ou payant) à un tiers.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer ce lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches, si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

En cas de réclamation sur l'une des dotations, il convient de nous contacter par courrier postal e écrivant à l'adresse suivante :

COFIDIS  
GRAND JEU CLIENTS 35 ANS  
Service de F. WASILEWSKI ,  
A l'attention de Perrine et Gaëlle  
Parc de la Haute Borne  
61 AVENUE DE HALLEY  
59 866 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE**

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à réaliser toutes les vérifications utiles concernant leur identité ou l'adresse de leur domicile, toute indication fausse ou erronée de leur identité ou de leur domicile entraînant automatiquement l'élimination de leur participation ainsi que la perte de leur gain.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations attribuées.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute données, des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voix de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

La Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance de la dotation. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise prestation des lots proposés.

## **Article 9 : FRAUDES**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de son présent règlement.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement du Jeu, donnera lieu à l'exclusion de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

En cas de réclamation à ce titre, il appartient au(x) participant(s) d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

## **Article 10 : RECLAMATIONS**

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du Jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement adressée par courrier postal à

COFIDIS  
GRAND JEU CLIENTS 35 ANS  
Service de F. WASILEWSKI ,  
A l'attention de Perrine et Gaelle  
Parc de la Haute Borne  
61 AVENUE DE HALLEY  
59 866 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

et comporter obligatoirement les références exactes du Jeu.

Les contestations et réclamations écrites relatives au Jeu ne seront plus prises en compte passé un délai de trois (3) mois après la clôture du Jeu.

## **Article 11 : DONNEES PERSONNELLES**

Les informations nominatives recueillies sur chaque participant sont nécessaires pour sa participation au Jeu, la Société Organisatrice s'engageant à ne les utiliser que dans le cadre et pour les besoins de la gestion du Jeu. Ces informations sont destinées à l'usage exclusif de la Société Organisatrice et/ou de ses filiales et ne seront en aucun cas transmises ou cédées à des tiers.

Les participants sont informés que leurs nom et coordonnées font l'objet d'un traitement informatique.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite auprès du Service Communication de la Société Organisatrice (cf. Article 10) en précisant les références exactes du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander aux participants d'accepter de recevoir des informations de sa part.

## **Article 12 : UTILISATION DE L'IMAGE**

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leurs nom, prénom(s), l'indication de leur ville ou département de résidence ainsi que leur image, dans toute manifestation publi-promotionnelle et sur tout support de communication : écrite (newsletter...), internet (site cofidis, réseaux sociaux...)..., en lien avec la présente opération sans que cette utilisation puisse ouvrir droit et rémunération autres que le prix gagné.

Toutefois, si les gagnants ne souhaitent aucune utilisation de ces informations et de leur image, ils peuvent signifier leur refus à la Société Organisatrice en écrivant à l'adresse suivante avant le 05/12/2017 :

COFIDIS  
GRAND JEU CLIENTS 35 ANS  
Service de F. WASILEWSKI ,  
A l'attention de Perrine et Gaelle  
Parc de la Haute Borne  
61 AVENUE DE HALLEY  
59 866 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

**Article 13 : REGLEMENT DU JEU**

Tout différend sur l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera souverainement tranché par la Société Organisatrice, sous le contrôle de l'huissier de justice dépositaire du règlement et après son avis.

Le règlement complet est déposé chez Maître GOBERT, Huissier de justice, 26 Avenue Gustave Delory, 59100 ROUBAIX.

Le règlement est disponible gratuitement sur le Site du jeu ou sur simple demande écrite (sous pli suffisamment affranchi) adressée avant le 05/12/2017 inclus (cachet de la Poste faisant foi) accompagnée des coordonnées complètes du demandeur, à l'Adresse du Jeu (cf. Article 6).

Les frais d'affranchissement de cette demande sont remboursés (au tarif lent 20 g en vigueur) sur simple demande écrite concomitante à la demande de règlement (joindre un RIB/RICE). Un seul remboursement par foyer (mêmes nom, adresse et RIB/RICE) sera octroyé.

Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes et/ou insuffisamment affranchies.